



Syndicat CGT des personnels du Port Autonome de Marseille

12 rue de St Cassien 13002 MARSEILLE ☎ 04 91 39 42 15 – fax 04 91 39 40 14

Marseille, le 04 février 2008.

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat aux Transports

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nous tenons à vous exprimer notre vif mécontentement ainsi que celui des salariés, suite à l'annonce du plan de relance et la présentation très caricaturale de la situation des Ports français.

En effet, les résultats annoncés depuis 2006 démontrent un fort accroissement des activités et donc des perspectives de développement très favorables et durables.

Notamment, les résultats, enregistrés par le Port du Havre avec une progression de 26% de trafic ou le million de conteneurs opérés à Marseille, précurseur des 2,5 millions déjà validés par le Conseil d'Administration du Port Autonome de Marseille au travers des différents projets déjà prévus, démontrent cette tendance.

Et ce, grâce à la bonne santé financière de nos Etablissements et leur capacité d'autofinancement.

La Fédération Nationale des Ports et Docks a toujours su œuvrer, en collaboration avec notre Organisation Syndicale, pour garantir la pérennité de nos Etablissements, qui s'adaptent continuellement aux exigences des différents acteurs du trafic maritime mondial.

Et ce malgré un désengagement chronique de l'Etat, alors que son rôle et sa responsabilité étaient de définir une politique au niveau national afin d'investir massivement pour que les Ports soient les mieux armés possibles.

Aujourd'hui nous restons au regret de constater que les représentants de l'Etat n'ont toujours pas fait leur travail et se réfugient derrière le slogan du 'tout privé' et des prétextes (comme l'absence de commandement unique qui pourtant est la règle actuelle d'exploitation au niveau des conteneurs mais présentée comme l'une des causes principales des problèmes) au lieu de définir plus en détail une véritable politique soucieuse de l'Intérêt National, tenant compte notamment de l'aspect sécuritaire pourtant primordial sur les bassins pétroliers.

L'annonce d'un plan de relance séparant les prérogatives du public et du privé perd ainsi tout son sens, d'autant plus que lorsque l'on regarde les résultats de ce qui est annoncé comme des références en matière de privatisation, on s'aperçoit que le «Port laboratoire de Dunkerque » enregistre une baisse de 4% d'activité et que MAERSK annonce son départ pour le Havre. Il convient également de constater que certains Ports européens reviennent sur la règle trop simpliste du 'tout privé'.

Ceci montre bien que la logique des opérateurs privés ne correspond pas forcément à l'Intérêt National et qu'une fois privatisées les activités seront laissées au bon vouloir de ces opérateurs, avec l'abandon certain de toute activité déficitaire aujourd'hui ou qui le deviendrait, ainsi que des emplois correspondants.

Aujourd'hui, nos Etablissements Publics se portent bien et jouent pleinement leur rôle dans l'intérêt général en maintenant l'ensemble des activités génératrices d'emplois.

Dans ce contexte, voici les quelques premiers principes incontournables adoptés par la totalité des Ports Autonomes pour le plan de relance :

- **Maintien du domaine public maritime en lien avec l'activité maritime,**
- **Maintien des personnels et des outillages au sein des établissements publics,**
- **Maintien des statuts sociaux et des conventions collectives existantes,**
- **Refus de toute mesure de licenciement.**

Il devient donc très urgent et impératif de définir tous les principes qui doivent être actés au niveau national.

Dans le respect du dialogue social, notre Fédération Nationale des Ports et Docks et notre Organisation Syndicale en resteront les acteurs incontournables et **soyez persuadés que nous saurons tout mettre en œuvre pour combattre tous les aspects néfastes de la réforme et préserver l'intérêt collectif et national.**

En tout état de cause, Vous, à travers votre politique gouvernementale, porterez personnellement l'entière responsabilité des conséquences d'un véritable cataclysme économique et social, tant au niveau local que national, car les travailleurs portuaires ne laisseront pas mettre en œuvre les éléments d'une réforme contraires à l'intérêt collectif et aux emplois de nos Etablissements et de notre Nation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Secrétariat,
Le Secrétaire général

Pascal Galéoté.